

HENRI ULRICH

L'IMPROMPTU D'ALSACE



Il naît le 7 décembre 1912 à Mulhouse, dans l'Empire allemand. Son père est magasinier. Il vient d'avoir six ans quand a sonné l'Armistice du 11 novembre 1918.

Il fait ses études au collège des Frères de Matzenheim, dans le Bas-Rhin. D'abord employé de bureau à Mulhouse, il s'engage ensuite dans l'armée, à 22 ans. Et le voilà dans l'artillerie coloniale en Indochine, puis incorporé, en 1939 et 1940, dans les troupes françaises stationnées en Syrie...

Il revient chez lui, en Alsace « annexée » par l'Allemagne. Il se fait très vite remarquer par sa forte tête et, à partir de 1942, il se trouve interné politique à Dijon, puis à Mulhouse, puis au camp de Schirmeck, dans le Bas-Rhin, puis en Allemagne, de l'autre côté du Rhin.

Il en ressort vivant et, à Mulhouse, le 7 juillet 1944, il épouse Andrée Michel. Ils auront six enfants ...

Arrive la Libération, en 1945, Henri Ulrich a 32 ans. Il a connu un certain manque d'entourage familial - il a été orphelin très tôt-, il a couru tous les dangers dans une époque de guerres sauvages, il a beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup supporté, y compris l'insupportable. Il adhère au

MRP naissant, dès 1945, et à la CFTC. Il trouve du travail aux Mines de potasse d'Alsace, à la base, comme employé. Il y gagnera sa vie de 1945 à 1956, puis de 1962 à 1972, alors qu'il est devenu, en suivant la filière hiérarchique, chef du bureau des relations sociales.

Entre le 2 janvier 1956 et le 18 novembre 1962, il est député du Haut-Rhin, élu sur la liste conduite par Jacques Fonlupt-Espéraber, en 1956, et élu dans la 5^e circonscription du département (Mulhouse-campagne) le 30 novembre 1958 (d'abord invalidé le 6 janvier 1959, il est réélu au premier tour de scrutin le 22 février 1959).

Il tient sa place - et quelle place ! -, dans deux domaines : le syndical et le politique.

Dans le domaine syndical : il est secrétaire général du Syndicat CFTC des mineurs de potasse de 1946 à 1956, président du conseil d'administration de l'Union régionale de la Sécurité Sociale minière de l'Est de 1951 à 1959, administrateur de la Société des mines de potasse d'Alsace en qualité de représentant du personnel à partir de 1946. En 1964, lors de la scission au sein de la CFTC et la création de la CFDT, et reste à la CFTC, dont il devient vice-président du comité national.

Dans le domaine politique : outre son mandat de député, qui dure sept ans, du début de 1956 à la fin de 1962, il est conseiller municipal de Riedisheim de 1953 à 1965, conseiller général de Habsheim de 1958 à 1978, président de la Commission départementale du Conseil général de 1968 à 1975, représentant du Conseil général au Conseil régional d'Alsace de décembre 1973 à mars 1976, deux ans avant sa mort, à Riedisheim, le 17 décembre 1978, dix jours après son soixante-sixième anniversaire.

En dépit de toutes ces charges, il travaille aussi dans les commissions de l'Assemblée Nationale : Protection industrielle et Energie (1956-57), Travail et Sécurité Sociale (1956-58), Famille, Population et Santé publique (1957-58).

Son expérience de tous les drames de la violence et de la guerre, sa connaissance des mouvements d'émancipation des peuples, ses convictions chrétiennes le conduisent, en outre, au sein du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, à intervenir sur la guerre en Algérie.

En août 1956 (Guy Mollet est président du Conseil, Robert Lacoste est ministre résidant en Algérie), il fait partie du premier groupe d'enquête envoyé en Algérie par le groupe MRP (il y en aura un deuxième en novembre) et composé de Charles Arbogast (Bas-Rhin), Francine Lefebvre (Seine), Joseph Schaff (Moselle), Daniel Tubach (Haut-Rhin), et Henri Ulrich (trois alsaciens sur cinq : l'un des objets de leur mission est la situation des « rappelés », ceux d'Alsace et de Lorraine en particulier, très nombreux parmi les troupes envoyées en Algérie).

Il en revient convaincu que la guerre d'Algérie se terminera par l'indépendance de ce pays et que plus tôt cette solution interviendra mieux seront garantis la présence et les intérêts des Algériens d'origine européenne. Il ne le proclame pas en ces termes en public mais il l'explique à chaque occasion aux membres du Groupe, comme a déjà entrepris de le faire, mais avec moins d'audience, François Reille-Soult (voir à ce propos notre bulletin 113, pages 20 et 21).

En séance publique, toutefois, il va déjà au-delà des propos tenus par ceux qui parlent de contacts avec l'adversaire en vue d'un cessez-le-feu.

Ainsi, le 17 octobre 1956, dans un débat de politique générale, Henri Ulrich s'adresse en ces termes à Guy Mollet : *« Le Gouvernement a le devoir de ne laisser subsister aucun doute sur ses intentions ; il lui faut briser la tactique du silence. Le pays veut savoir où il va et il veut être certain qu'au-delà de la pacification indispensable aucune occasion de faire une paix digne de la France ne sera négligée. »*

Il ne manque pas d'être encore plus novateur et plus précis dans les réunions du Groupe, notamment dans celle du 19 octobre 1956. On y discute d'un projet d'ordre du jour clôturant le débat de politique générale. Sur l'Algérie, il demande que l'on parle « de paix et de contacts », pour le moins. Maurice Schumann, qui est en train de rédiger un projet, dit que cette idée est difficile à placer dans un texte. Aussitôt Ulrich réagit : *« Il ne faut pas donner l'impression que le MRP s'en tient au passé ! »* André Monteil appuie Maurice Schumann : *« Parler de contacts dans une motion serait interprété comme un ralliement à la négociation avec le FLN »*. Francine Lefebvre, au contraire approuve Ulrich : *« A propos de réformes en Algérie, il faut préciser « réformes politiques »*. Robert Lecourrt et Maurice Schumann disent que le mot « réformes » est plus large que l'expression « réformes politiques » *« Non, réplique Ulrich : dans l'opinion publique, c'est l'inverse ! »*

Quelques jours plus tard, le 25 octobre, après l'arrestation de Ben Bella et de ses compagnons à Alger, c'est Ulrich, à la réunion du Groupe, qui pose la question que tout le monde se pose : *« Qui a ordonné la capture des chefs du FLN ? »*

Réponse de Lecourt : « *Le Gouvernement ne le dira pas* ». Commentaire de Bidault : « *Le MRP doit couvrir l'opération d'Alger* ».

En 1957, Guy Mollet continue à tenir devant les dirigeants politiques des propos contradictoires avec la politique qu'il laisse appliquer à Alger par Robert Lacoste.

A la réunion du Groupe MRP du 15 mars, on discute du programme des travaux parlementaires. Il est chargé : crise financière, crise sociale, guerre en Algérie... Henri Ulrich déplore l'attitude négative des ministres socialistes face aux travailleurs et il demande en outre que le MRP intervienne de nouveau sur l'Algérie, « *où la situation ne cesse de s'aggraver* »

Francine Lefebvre et François Reille-Soult prennent le relais d'Ulrich. Les tortures en Algérie et le suicide de Maître Boumendjel, avocat à la Cour d'Appel d'Alger, sont au cœur des débats (voir notre bulletin n° 116, pages 27 à 32).

Jacques Parini

